



Contagion bancaire après séparation

Par **sass33**, le **20/07/2016** à **22:56**

Bonjour,

Mon ex compagnon et moi sommes séparés depuis plus de 2 ans, nous avons rompu notre Pacs en juin 2015. Nous avons deux biens en commun, tous les deux loués à ce jour.

Le premier prêt est au crédit agricole sur un compte joint. Dans cette banque j'ai mes comptes personnels et lui a également des comptes personnels.

Le second prêt est au CIC, prélevé sur un compte joint, banque dans laquelle seule lui a des comptes personnels (il est artisan t y a notamment son compte professionnel).

Ma question : mon ex laissant régulièrement son compte personnel privé à découvert, mon conseiller au crédit agricole ma informée que "par contagion, loi bancaire...", on peut venir me chercher en raison de son découvert sous prétexte que nous avons un compte en commun. est-ce exact?